



**Titres de créances négociables à moyen terme
(Negotiable European Medium Term Notes - NEU MTN)**

Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

Programme non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
Nom du programme	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU MTN (ID 1583)
Nom de l'émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Type de programme	NEU MTN
Plafond du programme	trois milliards EUR 3 000 000 000 EUR ou la contre-valeur du montant en toute autre devise autorisée.
Notation(s) du programme	Noté par: Fitch Ratings Moody's S&P Global Ratings Europe Limited
Garant	Sans objet
Agent(s) domiciliataire(s)	BNP PARIBAS
Arrangeur(s), Conseil(s) à l'introduction, Conseil(s) juridique(s)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (Arrangeur)
Agent(s) placeur(s)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS CDC PLACEMENT
Date de signature de la documentation financière (jj/mm/aaaa)	13/04/2026

Documentation établie en application des articles L. 213-0-1 à L. 213-4-1 du Code monétaire et financier
Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
S2B-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/marches/titres-creances-negociables/acces-marche-documentation-financiere>

Les informations marquées « Optionnel » peuvent ne pas être fournies par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas.

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION

Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

1.1	Langue de rédaction de la DF qui fait foi	Français
1.2	Nom du programme	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU MTN (ID 1583)
1.3	Type de programme	NEU MTN
1.4	Nom de l'émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
1.5	Type d'émetteur	Etablissement de crédit, entreprise d'investissement et CDC dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.1 du CMF
1.6	Objet du programme	Besoins généraux de financement de l'émetteur
1.7	Plafond du programme	trois milliards EUR 3 000 000 000 EUR ou la contre-valeur du montant en toute autre devise autorisée.
1.8	Rang	Senior Unsecured Information sur le rang: Les obligations de l'Émetteur au titre des NEU MTN constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Émetteur venant au même rang entre eux et (sous réserve des exceptions légales impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents ou futurs, de l'Émetteur.
1.9	Notation(s) du programme	Noté par: Fitch Ratings https://www.fitchratings.com/entity/caisse-des-depots-et-consignations-80360121#securities-and-obligations Moody's https://ratings.moody's.com/ratings/130735 S&P Global Ratings Europe Limited https://www.spglobal.com/ratings/en/regulatory/instrument-details/debtType/SRUNSEC/entityId/106123 Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur.
1.10	Garantie	Sans objet
1.11	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission

1.12	Rémunération	<p>Type(s) de rémunération: La rémunération est libre c'est-à-dire qu'elle pourra être à taux fixe, à taux variable ou révisable, ou structurée. Cependant, l'émetteur s'engage à informer la Banque de France, à l'émission d'un titre, lorsque la rémunération est liée à un indice ou varie en application d'une clause d'indexation qui ne porte pas sur un taux usuel du marché interbancaire, monétaire ou obligataire.</p> <p>Indice(s) de Référence: Les taux de rémunération sont indexés aux taux usuels des marchés monétaires.</p> <p>Règles de rémunération: Les taux des titres peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des indices usuels du marché monétaire applicables au calcul de leur rémunération. Le programme permet également l'émission de titres dont la rémunération peut être fonction d'une formule d'indexation ne garantissant pas le remboursement du capital à leur échéance. La confirmation de l'émetteur relative à une telle émission mentionnera explicitement la formule de remboursement et la fraction du capital garanti. Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé ou de rachat, les conditions de rémunération du titre seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé ou de rachat.</p>
1.13	Maturité	<p>L'échéance des NEU MTN sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée initiale des émissions de ces titres doit être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Les titres peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France.</p> <p>Les titres émis dans le cadre du programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'émetteur (au gré de l'émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'émetteur et/ou du détenteur).</p> <p>L'option de remboursement anticipé ou de rachat de tout titre, le cas échéant, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la maturité de tout titre assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission dudit titre.</p>
1.14	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 EUR ou tout autre montant supérieur (ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission).

1.15	Montant minimum légal des titres de créances négociables	En vertu de la réglementation (Article 1 de l'Arrêté du 30 mai 2016 portant réforme des titres de créances négociables), le montant minimum légal des titres de créances négociables doit être de 150 000 EUR ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission.
1.16	Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive)	BNP PARIBAS
1.17	Arrangeur(s)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (Arrangeur)
1.18	Mode de placement envisagé	<p>Placement direct</p> <p>Agent(s) Placeur(s): CDC PLACEMENT</p> <p>L'émetteur pourra ultérieurement remplacer un agent placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres agents placeurs ; une liste à jour desdits agents placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'émetteur.</p> <p>Information(s) supplémentaires sur le placement: L'Émetteur peut répondre directement à toute offre de souscription.</p>
1.19	Forme des titres	Les NEU MTN sont des titres de créances négociables émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.
1.20	Admission des TCN sur un marché réglementé	<p>La Caisse des dépôts et consignation pourra émettre des NEU MTN (i) cotés sur Euronext Paris et/ou sur tout autre Marché Réglementé conformément au Règlement (EU) 2017/1129, du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, (ii) ou non cotés.</p> <p>En vue de l'admission des NEU MTN sur Euronext Paris, un Prospectus de Base (le "Prospectus de Base") devra faire l'objet d'un visa par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") conformément aux dispositions légales et réglementaires et directives communautaires applicables.</p> <p>Le Prospectus de Base sera mis à la disposition du public sur le site de la Caisse des dépôts et consignations à l'adresse suivante :</p> <p>https://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur.</p> <p>Il pourra être référé aux émissions de titres admis aux négociations sur Euronext Paris sur le site internet d'Euronext Paris à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.euronext.com</p>
1.21	Système de règlement-livraison d'émission	Euroclear France.
1.22	Droit applicable au programme	Droit français.
1.23	Taxation	Optionnel.

1.24	Implication d'autorités nationales	Banque de France
1.25	Restrictions à la vente	<p>L'Émetteur, chacun des agents placeurs (le cas échéant) et chaque détenteur de NEU MTN émis conformément au Programme s'engagent à n'entreprendre aucune action permettant l'offre auprès du public de NEU MTN, ou la possession ou distribution de la Documentation Financière ou de tout autre document relatif aux NEU MTN dans tous pays où la distribution de tels documents serait contraire aux lois et règlements et à n'offrir, ni à vendre les NEU MTN, directement ou indirectement, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans ces pays.</p> <p>L'Émetteur, chacun des agents placeurs (le cas échéant) et chaque détenteur de NEU MTN (étant entendu que chacun des détenteurs futurs des NEU MTN est réputé l'avoir déclaré et accepté au jour de la date d'acquisition des NEU MTN) s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les pays où il offrira ou vendra lesdits NEU MTN ou détiendra ou distribuera la Documentation Financière et à obtenir toute autorisation ou tout accord nécessaire au regard de la loi et des règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre ou vente. L'Émetteur ne sera responsable du non-respect de ces lois ou règlements par l'un des autres détenteurs de NEU MTN.</p>
1.26	Contact(s)	Numéro de téléphone : (+33) 1 58 50 00 00 e-mail: Christophe.laurent@caissedesdepots.fr Numéro de téléphone : (+33) 1 58 50 87 94 e-mail : françois.elia@caissedesdepots.fr
1.27	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel

1.28 INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE DE LABEL STEP PAR L'ÉMETTEUR

Sans objet

2 DESCRIPTION EMETTEUR**Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures**

2.1	Nom de l'émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
2.2	Siège social et principal siège administratif (si différent)	Siège social: 56 rue de Lille 75007 PARIS FRANCE
2.3	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et LEI	N° d'immatriculation: Compte tenu de son statut, la CDC n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés. La Caisse des dépôts et consignations est enregistrée au Répertoire SIREN sous le numéro 180 020 026. LEI: 969500Q2PFTTP0Y5QL44
2.4	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	Forme juridique: Autre Législation applicable: Etablissement de crédit, entreprise d'investissement et CDC dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.1 du CMF Informations complémentaires concernant la législation applicable: La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays (article L.518-2 du Code monétaire et financier). La Caisse des Dépôts est un établissement spécial, créé par la loi du 28 avril 1816 et régi par les articles L.518-2 et suivants et R.518-0 et suivants du Code monétaire et financier. Elle est dirigée par un Directeur général nommé pour 5 ans. Tribunaux compétents: Toutes les contestations et les litiges liés aux émissions de NEU MTN et/ ou NEU CP par la Caisse des dépôts et consignations seront soumis aux tribunaux compétents de Paris
2.5	Date de constitution	28/04/1816

2.6	Objet social résumé	<p>L'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que :</p> <p><i>« ... La Caisse des dépôts et consignations est un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Elle contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable. ... ».</i></p>
2.7	Composition de la direction	<p>Référence des pages décrivant la composition de la direction:</p> <p>Les informations relatives à la Commission de surveillance de l'Emetteur, de même que son Comité exécutif (telles que les noms des membres, et les fonctions au sein de l'Emetteur) sont détaillées ici :</p> <p>Comité exécutif : https://www.caissedesdepots.fr/nous-connaître/notre-fonctionnement/le-comite-executif</p> <p>Commission de surveillance : https://www.caissedesdepots.fr/nous-connaître/notre-fonctionnement/la-commission-de-surveillance</p>
2.8	Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur	<p>L'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que « La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique de la France. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles ». Dans ce cadre, la Caisse des dépôts et consignations est plus particulièrement chargée de la gestion des dépôts réglementés et des consignations, de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Par ailleurs, l'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que la Caisse des dépôts et consignations « contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable ». Une comparaison des données sur les différents pôles d'activité du groupe Caisse des Dépôts (Pôle Caisse des Dépôts, Groupe Bpifrance, Groupe La Poste, Pôle Gestion des participations stratégiques) est détaillée page 15 à page 18 des comptes consolidés au 31 décembre 2025 de la Caisse des dépôts et consignations.</p>

2.9	Capital	EUR Décomposition du capital: Compte tenu de son statut, la Caisse des dépôts et consignations n'a pas de capital social. Elle dispose, néanmoins, de réserves accumulées depuis sa création. Au 31 décembre 2025, le montant de ces réserves s'élevait à 23,846 milliards d'euros.
2.9.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	0 EUR
2.9.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	0 EUR
2.10	Répartition du capital	Référence des pages du rapport annuel ou document de référence: Sans objet Actionnaires: Sans objet 100,00 %
2.11	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	Marché réglementé où les titres de créances sont négociés: L'Émetteur a des titres de créance (EMTN et NEU MTN) admis aux négociations sur Euronext Paris. https://www.euronext.com/fr/search_instruments/cdc Date d'échéance la plus lointaine des titres de créances sur le marché réglementé: 27/01/2053
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des comptes sociaux)	Normes comptables utilisées pour les données consolidées: IFRS
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	26/03/2026
2.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12
2.15	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) ayant audité les comptes annuels de l'émetteur	

2.15.1	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Titulaire(s): KPMG S.A. Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex FRANCE Forvis Mazars Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense Cedex 92400 Courbevoie FRANCE
2.15.2	Rapport des réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations pour 2024 et 2025 ont fait chacun l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la Caisse des dépôts et consignations.- Se reporter pour les comptes 2024 aux pages 237 à 248 des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024. Se reporter pour les comptes 2025 aux pages 222 à 232 des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2025. Les comptes sociaux de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations pour 2024 et 2025 ont également fait chacun l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes. - Se reporter pour les comptes 2024 aux pages 48 à 55 des comptes sociaux de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024. Se reporter pour les comptes 2025 aux pages 48 à 55 des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2025. Les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024 et 2025 et les comptes sociaux de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024 et 2025 sont consultables à l'adresse internet suivante : https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs
2.16	Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger	La Caisse des dépôts et consignations dispose (i) d'un programme d'Euro Medium Term Notes de 25 milliards d'euros (25.000.000.000 d'euros) utilisable en toutes devises y compris l'euro. Ce programme a été mis à jour le 4 avril 2025. Au 31 décembre 2025, l'encours total du programme représente 23,010 milliards euros, et (ii) d'un Global Commercial Paper Programme (programme global d'émission de commercial papers) (ECP et USCP) d'un plafond de trente milliards d'euros (30.000.000.000 €). Ce programme a été mis à jour le 06 juillet 2023. Au 31 décembre 2025, l'encours total du Global Commercial Paper Programme est de 13,300 milliards euros. La Caisse des dépôts et consignations dispose également d'un programme d'émission de titre de créance au Japon.

2.17	Notation de l'émetteur	<p>Fitch Ratings https://www.fitchratings.com/entity/caisse-des-depots-et-consignations-80360121</p> <p>Moody's https://www.moody's.com/credit-ratings/Caisse-Des-Depots-et-Consignations-credit-rating-130735/summary</p> <p>S&P Global Ratings Europe Limited https://www.spglobal.com/ratings/en/regulatory/org-details/sectorCode/GOVS/entityId/106123</p>
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	<p>L'Émetteur émet pour la gestion actif passif du bilan de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations. Lien url vers la page des communiqués de presse : https://www.caissedesdepots.fr/presse Lien url vers la page dédiée aux investisseurs : https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs</p>
2.19	Notation(s) extra-financière(s) de l'émetteur	Sans objet

3.CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES INCLUANT LES ANNEXES**Articles D. 213-5 et D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures****Certification des informations fournies sur le programme CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU MTN (ID 1583) pour l'émetteur CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

3.1	Nom(s) et fonction(s) du (ou des) signataire(s)	Monsieur Christophe Laurent, Directeur adjoint de la direction chargée des finances et de la politique durable, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Monsieur François Elia, Responsable du département des instruments financiers au sein de la direction de l'exécution des opérations économiques et financières, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
3.2	Déclaration pour chaque signataire	À ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, qui inclut les annexes y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur.
3.3	Date, lieu et signature	13/04/2026

ANNEXES

Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-13 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce

Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu

Annexe 1	Comptes consolidés Année 2026	Comptes consolidés https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2026-03/CDC%20ETATS%20FINANCIERS%20CONSOLIDES%20DU%20GROUPE%20CDC%2031122025_0.pdf
Annexe 2	Comptes consolidés Année 2025	https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-03/Plaque%20Groupe%20CDC%202024%20v25032025.pdf
Annexe 3	Comptes sociaux Année 2026	Comptes sociaux https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2026-03/CDC%20ETATS%20FINANCIERS%20SECTION%20GENERALE%2031122025.pdf
Annexe 4	Comptes sociaux Année 2025	https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-03/Plaque%20EFI%20SG%202024.pdf
Annexe 5	Rapport annuel Année 2025	Rapport annuel https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-06/CDC_RAFI_2024_eaccess_FR.pdf
Annexe 6	Rapport d activité Année 2025	Rapport d activité https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-07/CDC%20RA24%20eaccess.pdf

Autres annexes

Annexe 1	Autre document programme Année 2026	Traduction de la documentation financière - Année 2026 https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/22417
----------	--	--